Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_057-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 mai 2024
Acte n° **2024-057**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BAË a donné procuration à M. BARBA
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
29

Secrétaire de séance : M. BATAILLE Vincent

Date de la convocation :
6 mai 2024

Thème : 8.9 - CULTURE

Objet : Attribution d'une subvention de projet à l'association du Groupe Vocal de Fonsorbes

M. BARBA Jean-Luc, Conseiller délégué à la culture, expose au Conseil Municipal que l'association du Groupe Vocal de Fonsorbes a envoyé un dossier de demande d'attribution d'une subvention de projet pour une soirée culturelle le vendredi 17 mai 2024 à la salle du Trépadé.

En conséquence, M. BARBA Jean-Luc propose au Conseil Municipal d'approuver une subvention de projet de 300 €.

Entendu l'exposé de M. BARBA Jean-Luc, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve l'attribution de cette subvention à l'association du Groupe Vocal de Fonsorbes.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_057-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2024 – acte n° 2024-057 – page 2/2
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Attribution de subvention de projet à l'association du Groupe Vocal de Fonsorbes

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
BATAILLE Vincent

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 23 MAI 2024